

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 18

En exercice : 18

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/41

Installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 23 Avril 2018, Monsieur BUISSON Frédéric a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, Monsieur BUISSON Frédéric étant élu sur la liste « Agir pour Jussey », le suivant sur la liste, Monsieur PERRIN Patrick, a été appelé pour remplacer le conseiller démissionnaire.

Monsieur PERRIN Patrick n'ayant pas exprimé son refus d'intégrer le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4
- Vu le Code Electoral, notamment l'article L270
- Considérant que Monsieur BUISSON Frédéric a démissionné de son poste de conseiller municipal
- Considérant que Monsieur PERRIN n'a pas refusé d'intégrer le Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur PERRIN Patrick au sein du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Prend acte de l'installation de Monsieur PERRIN Patrick au sein du Conseil Municipal

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 18

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/42

Désignation d'un nouveau membre eu sein des commissions municipales suite à la nomination d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Monsieur BUISSON Frédéric nécessite son remplacement dans certaines commissions municipales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22
- Vu la délibération numéro 2018/41 portant sur l'installation de Monsieur PERRIN Patrick, conseiller municipal
- Vu la vacance de membre dans certaines commissions municipales,
- Considérant que le principe de représentation proportionnelle doit être respectée pour permettre l'expression pluraliste des élus

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur PERRIN Patrick membre :

- De la commission d'appel d'offre

Après délibération, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur PERRIN Patrick membre de la commission d'appel d'offre.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/43

***Suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu le budget communal ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
Vu la saisine du Comité Technique envoyé le 20 Avril 2018,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/44

*** Convention de mise à disposition de locaux situés Place de L'église suite à l'installation d'une psychologue**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention d'utilisation d'un local communal au profit de Madame DECAILLOZ.

Cette convention sera effective à compter du 16 Mai 2018 afin que cette dernière puisse exercer ses consultations de psychologie.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 100 euros annuel et 400 euros de charges annuelles.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame DECAILLOZ
- **FIXE** le loyer à 100 euros annuel et 400 euros de charges annuelles

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/45

*** DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : Classement de l'offre SDGE inappropriée au sens de l'article 25 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport de Monsieur le Maire a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au NON choix de la société SDGE pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire et classe l'offre SDGE inappropriée au sens de l'article 25 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016, en raison notamment de l'augmentation tarifaire proposée et injustifiée.
- ✓ **DECIDE** en conséquence le retour en régie à partir du 1^{er} juin 2018 pour le service de l'eau potable, retour en régie assorti d'une prestation de services passée sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de six mois.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/46

*** DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport de Monsieur le Maire a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au non choix de la société SDGE et a décidé d'un retour en régie assorti d'une prestation de service pour les motifs exposés dans son rapport. Je vous propose de signer une prestation de 6 mois avec la Société VEOLIA. Ce contrat concerne la gestion provisoire du service du 16 mai 2018 au 15 novembre 2018. Tous les points sont détaillés dans une offre reçue le 3 mai 2018, sauf et c'est une volonté de la municipalité que pendant ces 6 mois les relations avec les usagers se feront directement avec Véolia, sans transiter par la mairie. Le tarif de la prestation est de 4 130 € HT par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire.
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de prestation de service avec la société Véolia et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/47

*** Délégation du service public d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune conclu avec la Société de Distribution Gaz et Eaux arrive à échéance le 31 mai 2018. La procédure engagée pour la délégation de ce service n'a pas abouti et a conduit au classement de la seule offre comme inappropriée au sens de l'article 25 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession. Une nouvelle procédure s'avère donc nécessaire.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de JUSSEY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de JUSSEY pour une durée de 12 ans, en relançant une nouvelle procédure.
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/48

*** Signature d'une convention d'assistance auprès du cabinet MBConseils**

Monsieur le Maire présente la prestation de service afin de confier au cabinet MBConseils une mission d'assistance conseil pour la seconde procédure de délégation de la gestion du service public de l'eau potable.

Le marché correspondant sera passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les conditions d'intervention seront précisées dans le marché. Son montant global sera de 3 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIE** au cabinet MBConseils la mission d'assistance conseil décrite ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/49

*** Validation du rapport du Commissaire Enquêteur et poursuite (caserne de pompiers et centre technique départemental)**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et R.153-16

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 10 janvier 2018,

Vu l'arrêté du maire en date du 27 février 2018, soumettant à l'enquête publique la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les remarques émises par les services consultés et que les résultats de ladite enquête publique n'entraînent aucune adaptation ou modification mineure,

Monsieur le Maire explique le déroulement de la procédure de déclaration de projet prévue aux articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle les données du projet ayant généré la procédure, à savoir rendre constructible une partie de zone naturelle classée en zone Agricole (A) afin de permettre l'implantation d'un Centre de secours et d'un Centre technique Départemental,

Il précise ensuite les points du PLU nécessitant d'évoluer afin de permettre la réalisation dudit projet : Modification du plan de zonage et Modification du Règlement écrit du PLU,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide d'adopter la déclaration de projet** emportant mise en compatibilité du PLU, conformément à l'article L.153-58 3

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/50

*** Convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé par ADAPEI Pro 70**

Suite à la délibération numéro 2018/33 en date du 10 avril 2018, autorisant le stage d'un travailleur handicapé et étant donné que la personne a donné entière satisfaction, la commune souhaite continuer l'accueil de cette personne au sein des services techniques. Le travailleur accueilli effectuera 35 heures de travail par semaine. Cette mise à disposition sera facturée 450 € mensuels à la municipalité.

Il y a donc lieu de signer une convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé avec l'ADAPEI de Haute-Saône. La convention est valable du 22 mai 2018 au 31 décembre 2018. Celle-ci pourra être reconduite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADAPEI de Haute-Saône.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

9 MAI 2018

Date d'affichage

16 MAI 2018

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/51

*** Convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour le transport des enfants de Venisey**

Suite à la délibération numéro 2016/36 en date du 30 mars 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité que la commune reconduise la prise en charge des frais de transports des enfants domiciliés à Venisey et scolarisés à Jussey.

La Région Bourgogne Franche-Comté a supprimé le ramassage scolaire des enfants de Venisey, ceux-ci étant scolarisés sur la compétence de la Communauté de Commune Terre de Saône.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de prendre en charge les frais de transport des enfants domiciliés à Venisey et scolarisés à Jussey.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 MAI 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 17**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
9 MAI 2018**

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

**Date d'affichage
16 MAI 2018**

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/52

***Travaux de viabilisation du terrain de la caserne des pompiers et du centre technique
Départemental**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réalisation des travaux de viabilisation de la caserne de pompiers et du centre technique Départemental, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à INGENIERIE70 afin de l'accompagner durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENIERIE70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise Carsana, située à 70 500 Gevigney et Mercey, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de l'entreprise Carsana comme attributaire du marché pour un montant de 52 108,00 € HT soit 62 529,60 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de viabilisation de la caserne des pompiers et du centre technique du Département de la Haute-Saône conclu avec l'entreprise Carsana, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 MAI 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 15 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 17**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
9 MAI 2018**

Absents excusés : Mme Francine DE PAOLA.

**Date d'affichage
16 MAI 2018**

Pouvoirs : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN

Absent : M. Patrick PERRIN à partir de la délibération 2018/43.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/53

Prestation de levé topographique à Noroy-lès-Jussey

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée auprès de l'ARS, entre autres à remplacer l'intégralité des conduites du réseau de distribution d'eau de Noroy-lès-Jussey ainsi que les branchements (Cf DCM N°2017/161)

La mission de la maîtrise d'œuvre a été confiée à Ingénierie 70 afin d'accompagner la commune dans le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENIERIE70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise Cabinet Jamey Frédéric, située à 70 110 Gray, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de l'entreprise Cabinet Jamey Frédéric comme attributaire du marché pour un montant de 4 725,00 € HT soit 5 670,00 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la prestation de levé topographique à Noroy-lès-Jussey conclu avec l'entreprise Cabinet Jamey Frédéric, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**